

Guingamp, le 07 mars 2008

**Madame, Mademoiselle, Monsieur
Cher(e) adhérent(e),**

La troisième édition de la « **Semaine pour les alternatives aux pesticides** » aura lieu du **jeudi 20 au dimanche 30 mars 2008**. Cette semaine a été initiée en 2006 par les membres de l'Action Citoyenne pour les Alternatives aux Pesticides (ACAP) et ses objectifs sont :

- **d'informer et de sensibiliser** tous les publics sur les **risques** sanitaires et environnementaux liés à l'utilisation de pesticides,
- **de démontrer et promouvoir** les **alternatives viables** aux traitements chimiques dans tous les secteurs d'utilisation.

Le **1^{er} février 2008** les quatre préfets bretons ont signés de nouveaux arrêtés réglementant l'utilisation des pesticides à proximité de l'eau. Ces arrêtés prévoient notamment l'**affichage obligatoire** d'un panneau reprenant les dispositions des arrêtés (sur le modèle de l'annexe de l'arrêté) dans **tous** les lieux de vente de pesticides, et plus uniquement dans les magasins agréés. Ce qui permettra d'améliorer l'information des utilisateurs de pesticides de la réglementation en vigueur.

Eau et Rivières de Bretagne s'engage donc dans cette nouvelle « Semaine sans pesticides » au travers la réalisation d'**enquêtes** dans les lieux de vente de pesticides (jardineries, magasins de bricolage et d'outillage, libres services agricoles, grandes surfaces alimentaires, solderie, droguerie) afin d'évaluer l'application de cette nouvelle mesure.

Cette enquête prend la forme d'un **questionnaire simple** (Cf. pièce-jointe) à remplir durant cette semaine. Il faudrait que chacun d'entre vous enquête les lieux de vente de son secteur puis nous renvoie les questionnaires remplis soit par courrier, soit par courriel. Le questionnaire n'étant composé que de trois questions, il faut compter moins de 10 minutes pour le remplir.

Afin d'enquêter un maximum de lieux de vente nous avons besoin de la participation de chacun. **Votre participation** est donc essentielle et nous comptons sur vous.

Pour Eau et Rivières de Bretagne,

Auréliе HOUDART
Chargée de mission pesticides.

ENQUÊTE CHEZ LES DISTRIBUTEURS

➤ Renseignements concernant l'enseigne

TYPE : jardinerie GSB¹ LISA² GSA³ solderie

NOM :

ADRESSE :

Présence d'un vendeur : OUI NON

➤ Les arrêtés préfectoraux

Depuis le 1^{er} février 2008, doit être affiché dans tous les lieux de vente de pesticides et de façon visible un panneau reprenant les dispositions des arrêtés préfectoraux signés le 1^{er} février 2008 par les quatre préfets bretons (taille mini. d'une feuille A4 sur le modèle de l'annexe de l'arrêté).

• **Y a-t-il un affichage dans le rayon ?** OUI NON Dans un autre lieu :
.....

• Si **OUI** :

- **quel est le type de document affiché ?**

Annexe de l'arrêté Document équivalent Texte de l'arrêté

- **l'affichage est-il bien visible ?** OUI NON

ENQUÊTE CHEZ LES DISTRIBUTEURS

➤ Renseignements concernant l'enseigne

TYPE : jardinerie GSB¹ LISA² GSA³ solderie

NOM :

ADRESSE :

Présence d'un vendeur : OUI NON

➤ Les arrêtés préfectoraux

Depuis le 1^{er} février 2008, doit être affiché dans tous les lieux de vente de pesticides de façon visible un panneau reprenant les dispositions des arrêtés préfectoraux de la même date (taille minimale d'une feuille A4 sur le modèle de celui en annexe de l'arrêté).

• **Y a-t-il un affichage dans les rayons ?** OUI NON Dans un autre lieu :
.....

• Si **OUI** :

- **quel est le type de document affiché ?**

Annexe de l'arrêté Document équivalent Texte de l'arrêté

- **l'affichage est-il bien visible ?** OUI NON

¹ Grande surface de bricolage

² Libre Service agricole

³ Grande surface alimentaire